

## Fiche résumée : **MAGASINIER**

### MÉTIERS APPARENTÉS

Agent de magasinage – Agent de service expédition – Agent magasinier – Chef de quai – Réceptionnaire – Répartiteur de dépôt – Responsable d'expédition – Agent de stockage – Gestionnaire des stocks

### CODES

CITP88 : 4131      PCS-ESE 2003 : 653a      ROME1999 : 43311

### DESCRIPTIF

Le magasinier prend en charge les produits ou les marchandises de leur réception jusqu'à la préparation des commandes et leur expédition.

Il vérifie la conformité des produits par rapport à la commande que ce soit en quantité et en qualité.

Il regroupe les marchandises reçues et procède à leur stockage.

Le suivi des stocks lui permet de contrôler les mouvements des marchandises et de déclencher le réapprovisionnement. Ces deux dernières phases sont de plus en plus informatisées.

Il est en relation permanente avec des interlocuteurs externes et internes à l'entreprise.

En fonction du type d'entreprise, il peut faire des tâches spécifiques : assemblage, approvisionnement de lignes de production, vente au comptoir, ...

Il peut réaliser des opérations de manutention, à l'aide de chariot automoteur à conducteur porté ou autres moyens mécaniques.

## CARACTÉRISTIQUES MÉDICO-PROFESSIONNELLES



### Lieux de travail

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- magasin, atelier industriel
- entrepôt (autre ambiance thermique en général, collision piéton-engin, bruit de fond)
- quais (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)
- aire de stockage (chute d'objets, sol encombré)

#### > Nuisances (préventions)

- ambiance thermique (adapter l'aération et la ventilation, isoler thermiquement les locaux, préserver le confort thermique, installer des lampes dégageant peu de chaleur type LEDS, aérer et ventiler les locaux)
- collision piéton-engin (concevoir des voies de circulation, dégager des voies de circulation, matérialiser des allées de circulation, porter des EPI phosphorescents type brassards, utiliser un avertisseur sonore et lumineux)
- bruit de fond (effectuer le traitement acoustique des locaux à la conception, réduire le bruit de fond)
- coactivité (bien organiser la coactivité, établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice)
- chute d'objets (mettre les équipements de travail en conformité, porter des chaussures de sécurité, porter un casque)
- sol encombré (ranger)

#### > Effets sur la santé

- plaies et traumatismes multiples, lésion traumatique liée à une chute de plain-pied résultant de glissade, faux pas et trébuchement,
- inconfort thermique lié à la chaleur ou au froid
- traumatisme par accident de circulation en entreprise
- effets extra-auditifs du bruit
- lésions traumatiques multiples, sans précision
- heurt causé par le lancement ou la chute d'un objet



### Organisation du travail

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **coactivité** (plusieurs activités concomitantes dans un même lieu)
- **respect des procédures de sécurité** (rythme générant une majoration des contraintes)
- **délais à respecter** (travail sous contrainte de temps imposée)

#### > Nuisances (préventions)

- **coactivité** (bien organiser la coactivité, établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice)
- **rythme générant une majoration des contraintes**
- **travail sous contrainte de temps imposée** (veiller à la gestion des volumes de travail)

#### > Effets sur la santé

- **plaies et traumatismes multiples**
- **troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes**



### Tâches

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- **réceptionner, déballer et vérifier les commandes, prélever les articles dans le stock** (posture contraignante, port de charge de taille et de poids très variable)
- **enregistrer les commandes**
- **ranger les marchandises, effectuer l'inventaire du stock, conditionner la marchandise** (mouvement répétitif du membre supérieur, éclairage localement insuffisant, basculement de la charge soulevée, travail en hauteur, posture avec mains au-dessus du plan des épaules, postures multiples)
- **conduire un engin de manutention** (vibration transmise corps entier, effort de poussée et de traction, bruit supérieur à 80 dB, circulation et collision d'engins, collision piéton-engin)
- **établir les bons de commande et de livraison**
- **gérer les fournisseurs et intervenants extérieurs** (coactivité, contrainte relationnelle)
- **effectuer des tâches administratives connexes**

#### > Nuisances (préventions)

- **posture contraignante, postures multiples, posture avec mains au-dessus du plan des épaules** (respecter les angles de confort articulaires, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels,)
- **port de charge de taille et de poids très variable, effort de poussée et de traction,** (prévenir les risques liés à la manutention manuelle, utiliser des aides à la manutention, améliorer la préhension des charges, porter des chaussures de sécurité, informer et former à la manutention manuelle, proposer une formation action PRAPE, respecter les limites de port de charges réglementaires, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels,)
- **mouvement répétitif du membre supérieur** (alterner les tâches, prévenir les TMS, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels,)
- **basculement de la charge soulevée** (respecter les consignes)
- **travail en hauteur** (mettre les équipements de travail en conformité)
- **vibration transmise corps entier**
- **éclairage localement insuffisant** (concevoir un éclairage adapté, assurer la maintenance de l'éclairage)
- **bruit supérieur à 80 dB** (réduire le bruit, signaler les lieux bruyants, porter des protecteurs individuels contre le bruit, informer et former sur le bruit, vérifier l'absence d'ototoxique professionnel, rédiger la fiche individuelle de prévention aux facteurs de risques professionnels)
- **circulation et collision d'engins, collision piéton-engin** (concevoir des voies de circulation, dégager des voies de circulation, instaurer un sens de circulation, matérialiser des allées de circulation, porter des EPI phosphorescents type brassards, utiliser un avertisseur sonore et lumineux)
- **coactivité** (bien organiser la coactivité, établir un plan de prévention entre entreprise intervenante et utilisatrice)
- **contrainte relationnelle** (faciliter la communication)

#### > Effets sur la santé

•

- maladies du système ostéo-articulaire, des muscles et du tissu conjonctif, synovite et ténosynovite, épicondylite, syndrome du canal carpien
- troubles musculo squelettiques des membres (RG 57 : liste limitative)
- sciatique ou cruralgie par hernie discale (RG 98 : liste limitative), rachialgies, lombalgie basse ,
- lésions traumatiques de l'épaule et du bras
- lésions traumatiques de la cheville et du pied,
- lésion du ménisque (RG 79 : liste limitative)
- plaies et traumatismes multiples, traumatisme par accident de circulation en entreprise
- fatigue visuelle
- accélération de la fréquence cardiaque, cardiopathies ischémiques
- acouphènes, conséquence du bruit sur l'oreille interne, effets extra-auditifs du bruit, majoration du risque d'accident du travail par effet masque (RG 42 : liste limitative)
- troubles névrotiques, troubles liés à des facteurs de stress et troubles somatoformes



### Outils et équipements

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- diable, transpalettes, chariot automoteur (écrasement du pied, gaz d'échappement)
- cutter
- escabeau (travail en hauteur)
- racks de stockage, stockeur rotatif de distribution, machines d'emballage
- balance
- téléphone, appareil de lecture optique de codes-barres, écran tactile, écran de visualisation

#### > Nuisances (préventions)

- écrasement du pied (choisir un transpalette adapté, porter des chaussures de sécurité)
- gaz d'échappement (adapter la ventilation mécanisée, aérer, ventiler, locaux à polluant à risque spécifique)
- travail en hauteur (mettre les équipements de travail en conformité)

#### > Effets sur la santé

- écrasement de la cheville et du pied, plaies et traumatismes multiples
- irritation voies aériennes supérieures, affections aiguës des voies respiratoires supérieures, maladies de l'appareil respiratoire
- irritation oculaire
- classement CIRC 1



### Produits, matériaux et publics concernés

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- PRODUITS
- marchandises et produits divers
- PUBLICS
- transporteurs



### Tenue de travail

#### > Caractéristiques (nuisances possibles)

- tenue de travail au logo de l'entreprise
- chaussures de sécurité
- gants de manutention

## SANTÉ ET TRAVAIL

1. Afin de définir si un salarié bénéficie d'un Suivi Individuel Renforcé de son état de santé, il est nécessaire de vérifier s'il appartient à l'une des catégories suivantes des postes à risques particuliers (Art. R. 4624-23) :

- à l'amiante
- aux rayonnements ionisants
- au plomb dans les conditions prévues à l'art. R.4412-160
- au risque hyperbare

- e) aux agents biologiques des groupes 3 et 4
- f) aux agents cancérigènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction de catégories 1 A et 1B
- g) montage et démontage d'échafaudage

Présente également des risques particuliers tout poste pour lequel l'affectation sur celui-ci est conditionnée à un examen d'aptitude spécifique prévu par le présent code.

S'il le juge nécessaire, l'employeur complète la liste des postes entrant dans les catégories mentionnées au I. par des postes présentant des risques particuliers pour la santé ou la sécurité du travailleur ou pour celles de ses collègues ou des tiers évoluant dans l'environnement immédiat de travail mentionnés au premier alinéa de l'article L. 4624-2, après avis du ou des médecins concernés et du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ou, à défaut, des délégués du personnel s'ils existent, en cohérence avec l'évaluation des risques prévue à l'article L. 4121-3 et, le cas échéant, la fiche d'entreprise prévue à l'article R. 4624-46. Cette liste est transmise au service de santé au travail, tenue à disposition du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi et des services de prévention des organismes de sécurité sociale et mise à jour tous les ans. L'employeur motive par écrit l'inscription de tout poste sur cette liste.

2. Dans ce métier, un certain nombre de situations ou nuisances peuvent après évaluation par l'employeur, poste par poste, être considérées comme **des facteurs de risques professionnels** cités dans le compte professionnel de prévention (C2P) :

- Bruit
- Equipes successives alternantes
- Travail de nuit
- Travail répétitif

3. Les différents **tableaux de maladies professionnelles** pouvant être concernés dans cette profession sont :

- Tableau n°57 : Affections péri articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail (liste limitative)
- Tableau n°79 : Lésions chroniques du ménisque (liste limitative)
- Tableau n°97 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations de basses et moyennes fréquences transmises au corps entier (liste limitative)
- Tableau n°98 : Affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manutention manuelle de charges lourdes (liste limitative)

## CONCLUSION

Il s'agit d'un métier où on rencontre fréquemment des Troubles Musculo Squelettiques (TMS). La diversité des situations de travail, des produits manipulés et des équipements peuvent entraîner des contraintes particulières à l'origine de nuisances (physiques, chimiques....).

Fiche résumée du 13/11/2018 issue de la **FMP Magasinier** consultable sur <http://www.fmpcisme.org>